

LES MEMBRES DU CABINET ET LES MINISTÈRES QU'ILS DIRIGENT

Sir **ROBERT BORDEN**, Premier ministre,
Affaires extérieures,
Commission internationale conjointe,
Bureau du Secrétaire du gouverneur général,
Commission des achats de guerre.

Sir **GEORGE FOSTER**, ministre du Commerce et de l'Industrie,
Ministère du Commerce et de l'Industrie,
Commission du Commerce de guerre,
Commission consultative de recherches,
Commission du combustible,
Bureau des Statistiques,
Exportation de l'énergie électrique.

L'hon. **FRANK COCHRANE**, sans portefeuille.

Sir **THOMAS WHITE**, ministre des Finances,
Ministère des Finances,
Département des Assurances,
Comité de l'Épargne Nationale de guerre,
Taxes sur le revenu et les profits d'affaires.

Sir **EDWARD KEMP**, ministre de la milice outre-mer.

L'hon. **C. J. DOHERTY**, ministre de la Justice,
Ministère de la Justice,
Pénitenciers,
Police fédérale,
Cour de l'Échiquier,
Cour Suprême,
Branche du Service militaire,
Opérations d'internement,
Tribunal central d'appel,
Sûreté publique.

L'hon. **J. D. REID**, ministre des Chemins de fer et des Canaux,
Commission des chemins de fer.

L'hon. **MARTIN BURRELL**, Sec. d'Etat et ministre des Mines,
Ministère des Mines,
Imprimerie nationale et papeterie,
Commission du Service civil,
Archives nationales,
Bureau de censure.

L'hon. **P. E. BLONDIN**, ministre des Postes.

L'hon. **ARTHUR MEIGHEN**, ministre de l'Intérieur,
Ministère de l'Intérieur,
Affaires des sauvages,
Bureau de l'énergie mécanique du Canada,
Bureau de l'établissement des soldats.

L'hon. **C. C. BALLANTYNE**, ministre de la Marine, des Pêcheries et du Service naval,
Ministère de la Marine et des Pêcheries,
Bureau des phares du Canada,
Réquisitionnement des navires,
Réquisitionnement des navires,
Construction de navires marchands d'après le programme du gouvernement,
Ministère du Service naval,
Levés hydrographiques,
Levés des marées,
Radiotélégraphie,
Expédition arctique canadienne,
Service de sauvetage.

L'hon. **A. L. SIFTON**, ministre des Douanes et du Revenu de l'Intérieur,
Ministère des Douanes.

L'hon. **J. A. CALDER**, ministre de l'Immigration et de la Colonisation.

L'hon. **N. W. ROWELL**, Président du Conseil privé,
Comité de guerre du cabinet,
Information publique,
Police à cheval du Nord-Ouest.

Major-général L'hon. **S. C. MEWBURN**, ministre de la Milice et de la Défense.

L'hon. **T. A. CRERAR**, ministre de l'Agriculture,
Ministère de l'Agriculture,
Commission de conservation,
Commission des vivres du Canada.

L'hon. **F. B. CARVELL**, ministre des Travaux publics,
Ministère des Travaux publics,
Galerie nationale.

L'hon. **G. D. ROBERTSON**, ministre du Travail,
Commission du coût de la vie,
Loi de co-ordination des bureaux de placement.

L'hon. **A. K. MACLEAN**, vice-président de la Commission de reconstruction et de développement.

Sir **JAMES LOUGHEED**, ministre du Rétablissement civil des soldats.
Bureau des pensions (attaché),
Commission des soldats invalides.

L'hon. **HUGH GUTHRIE**, procureur général.

MANIÈRE DE CONSERVER LES RACINES DANS DES FOSSÉS DURANT L'HIVER

**Important conseil donné
dans un bulletin de la
ferme expérimentale.**

Le ministère de l'Agriculture, division de la ferme expérimentale, autorise la publication du bulletin suivant:

Si l'on veut conserver avec succès des racines dans des fossés extérieurs, il est de première importance que, lorsque la période des froids est définitivement arrivée, ces racines soient dans un état leur permettant d'être recouverte d'une couche pesante et bien ferme, et cependant qu'elles ne chauffent pas. En d'autres termes, il faut donner aux racines toutes les chances de perdre complètement toute trace d'humidité avant de recouvrir les fossés d'une manière permanente.

Dans ce but, on ne conseille pas, comme règle générale, de couvrir complètement les fossés immédiatement après que les racines y ont été mises en tas. Une couche de grosse paille absolument sèche, d'une épaisseur de quatre à six pouces, peut être mise sur toute la fosse, mais la couche suivante de terre, d'une épaisseur d'environ six pouces, ne doit pas tout d'abord être mise sur le dessus

de la fosse elle-même. De fait, il est nécessaire que le dessus de la fosse reste ouvert aussi longtemps que la chose est possible sans exposer les racines au danger de la gelée, afin de laisser passer la plus grande partie possible de l'humidité causée par la transpiration des racines avant qu'il soit nécessaire de couvrir la fosse d'une manière permanente.

Lorsque la température est humide l'ouverture supérieure de la fosse doit être protégée de façon à empêcher la pluie de pénétrer à l'intérieur de la fosse et de mouiller les racines. Ceci peut être fait, par exemple, en plaçant le long de l'ouverture deux planches reliées par un clou et posées en forme d'un "V".

Lorsque la température devient assez froide pour exposer les racines au danger de la gelée, il faut couvrir l'ouverture de la fosse de la même manière que le reste de la fosse. Plus tard, lorsque la température froide est définitivement venue, il peut devenir nécessaire d'y mettre une autre couche de paille et, par dessus cette dernière, une seconde couche de terre. L'épaisseur de ces deux couches dépendra entièrement des conditions locales. Elles devront être choisies de manière à ce que les racines soient protégées contre la gelée.

Dans le but de faciliter la régularisation précise de la température durant l'hiver lorsque la fosse est complètement fermée, un système quelconque de ventilation devrait être installé lors de la construction de la fosse. Un des meilleurs systèmes est peut-être celui qui

consiste à placer des tuyaux dans une position verticale allant du fond de la fosse jusqu'au sommet de la dernière couche qui couvre la fosse, à des intervalles de six à dix pieds. Ces tuyaux peuvent être bouchés au moyen d'une cheville au sommet lorsque le froid rigoureux l'exige.

Les avantages de l'emploi des tuyaux verticaux sont nombreux. L'un des plus apparents est que l'on peut en tout temps prendre la température de la fosse, permettant ainsi de constater si la température est convenable. On ne devrait pas laisser la température de la fosse descendre au-dessous de 32°; il ne faut pas, d'un autre côté, le laisser monter au-dessus de 40°. Lorsque la température dans la fosse semble vouloir descendre trop bas, il faut couvrir encore promptement le dessus de la fosse; et lorsque la température est trop élevée, il faut également ouvrir immédiatement la fosse pendant un court espace de temps afin de permettre à l'intérieur de se rafraîchir.

Importations permises.

Le bureau du commerce de la guerre a approuvé l'admission au Canada des articles suivants et cela sans nouvelle licence et jusqu'à nouvel ordre, malgré qu'ils soient sur la liste des effets restreints, savoir:

(a) Marchandises arrivant au Canada par paquet-poste ou messagerie, comme don ou présent, sans charge pour l'exportateur ou pour l'envoyeur;

(b) Meubles et autres effets appartenant aux personnes venant s'établir au Canada comme colons.

LES RÈGLEMENTS DE LA CENSURE SONT EN PARTIE ANNULÉS.

L'embargo imposé jusqu'ici par la censure sur la date des départs des navires et l'itinéraire des navires marchands est levé à partir de cette date. Les nouvelles concernant les navires et les réclames peuvent être imprimées comme en temps de paix, sauf que pour le moment on exige le silence relativement aux navires de guerre de toutes sortes, aux navires sous le contrôle du gouvernement et sur les transports chargés de munitions.

Toutes les restrictions imposées sur les déclarations concernant le nombre de régiments, les endroits où se trouvent les régiments et les autres unités sont par les présentes levées relativement aux troupes actuellement en France, dans les Flandres, en Egypte, en Palestine, en Mésopotamie, en Italie, à Salonique et dans l'Afrique.

ERNEST J. CHAMBERS,
Censeur en chef de la presse pour
le Canada.